



INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT publie une étude comparative des prix des produits de télécommunications sur le marché non résidentiel

Bruxelles, le 14 juillet 2016 – L'IBPT publie pour la troisième fois une étude comparative des prix des produits de télécommunications sur le marché non résidentiel en Belgique par rapport aux prix pratiqués dans nos pays voisins (Allemagne, France, Royaume-Uni et Pays-Bas). Depuis l'année passée, les coûts en télécommunications des entreprises belges ont, par rapport aux autres pays de l'étude, évolué d'une position moyenne à une position plutôt chère, principalement du fait de diminutions des prix dans les autres pays. Les entreprises ont tout intérêt à effectuer des comparaisons, afin de s'assurer qu'elles choisissent, dans la gamme d'offres concurrentielles individuelles, la meilleure offre possible, ce qui peut conduire à des économies significatives.

L'étude de l'IBPT compare les prix de la téléphonie fixe et mobile ainsi que de l'Internet fixe et mobile, et ce pour une série de profils d'utilisation (professionnels, individuels et PME) représentatifs de la consommation en télécommunications d'entreprises belges. Les observations suivantes sont ressorties de l'étude.

Les entreprises utilisant davantage les communications mobiles occupent généralement une position moins avantageuse dans le classement des pays, en particulier parce que les prix belges pour les données mobiles sont relativement élevés par rapport aux prix pratiqués dans les pays voisins. C'est dans le classement des professionnels mobiles que cela apparaît le plus clairement. Tout comme c'est le cas dans les autres pays de l'étude, la demande en données mobiles augmente en Belgique. Les volumes de téléchargement maximaux autorisés dans les plans tarifaires ont toutefois connu depuis l'année passée une augmentation bien plus importante dans les pays voisins qu'en Belgique, sans que les prix n'augmentent proportionnellement. En Belgique, tant la demande que les volumes de téléchargement et les prix ont jusqu'à présent connu une évolution moins marquée.

La téléphonie fixe constitue encore une partie importante de la gamme de nombreux services professionnels. La Belgique a de relativement bons résultats sur le plan de la téléphonie fixe à des niveaux de consommation supérieurs. La disponibilité de packs à des prix attractifs pour les communications internationales que certains opérateurs proposent en Belgique joue en faveur de types d'entreprises ayant une consommation élevée de communications internationales.

En ce qui concerne la large bande fixe, la Belgique occupe une position plutôt avantageuse pour les professionnels individuels. La France se profile comme le pays le moins cher. Pour les PME, les prix des services large bande fixes sont moins concurrentiels en Belgique que dans les autres pays de l'étude. Cette position moins avantageuse est due au fait que pour de telles entreprises, seuls les services large bande professionnels sont pris en considération et que ceux-ci sont généralement plus chers en Belgique.

Il est intéressant de noter que le multiplay¹ n'est pas la manière la moins chère d'acheter des services pour les professionnels individuels en Belgique, sauf pour l'entreprise individuelle locale. Dans les autres pays de l'étude, le multiplay permet souvent des économies par rapport à l'achat de services individuels. Cette étude analyse également les coûts de deux types d'offres conjointes pures². Pour ces services, les opérateurs belges sont plus chers que dans les autres pays où ce type d'offres est disponible. L'étude fait ce faisant abstraction de certains avantages non liés au prix, tels qu'ils peuvent être ressentis par les clients au niveau de l'achat de produits groupés.

Globalement, l'on peut constater que, depuis l'année passée, les coûts en télécommunications des entreprises belges ont, par rapport aux autres pays de l'étude, évolué d'une position moyenne à une position plutôt chère, principalement du fait de diminutions des prix dans les autres pays. En comparaison avec les pays voisins, la différence de coût total des télécommunications n'est cependant pas significative dans certains cas, en termes de montants absolus. En outre, il est important de prendre également en considération des éléments qualitatifs, comme la disponibilité et la performance des réseaux fixes et mobiles et les services complémentaires tels que l'accès aux homespots/hotspots, ou les services de stockage.

En un mot, les entreprises ont tout intérêt à comparer individuellement les offres concurrentielles afin de s'assurer qu'elles choisissent, la meilleure offre possible, ce qui peut conduire à des économies significatives. Les économies que les entreprises peuvent réaliser au niveau de ses coûts en télécommunications en sélectionnant soigneusement les plans tarifaires des opérateurs dépend en grande partie du type d'entreprises et du type de service de télécommunications.

C'est en optant pour l'opérateur le plus avantageux au niveau de la téléphonie fixe que les types d'entreprises ayant une consommation proportionnellement élevée de ce service peuvent réaliser les plus grandes économies. C'est principalement le cas pour les commerces de gros et les entreprises de services locales, et, dans une moindre mesure, pour le professionnel travaillant à domicile. Les entreprises qui utilisent souvent la large bande mobile peuvent également tirer profit d'un choix mûrement réfléchi, bien que ce service ne représente généralement qu'une partie relativement petite du coût total. Sur le plan de la large bande fixe et de la téléphonie mobile, la différence de prix entre opérateurs peut également être conséquente.

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter :

Dirk Appelmans
Porte-parole
Tél. : 02 226 87 67

Plus d'infos : www.ibpt.be
IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles

¹ Le multiplay comprend une combinaison de deux services de communications ou plus auxquels des services individuels supplémentaires peuvent être ajoutés si l'offre conjointe ne couvre pas tous les besoins de l'entreprise. Un résultat multiplay peut comporter des offres de différents opérateurs, par exemple un double play comprenant la large bande fixe et la téléphonie fixe fournies par l'opérateur X, un service individuel pour la téléphonie mobile fourni par l'opérateur Y et un service large bande mobile individuel fourni par l'opérateur Z.

² Une offre double play (large bande fixe et téléphonie fixe) d'une part et une offre triple play (large bande fixe, téléphonie fixe et téléphonie mobile) d'autre part.